

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNI EN FORMATION  
PLÉNIÈRE, EN SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021

## DÉLIBÉRATION CA-2021-94

Approuvant le budget initial pour l'année 2022.

- VU** le Code de l'éducation ;
- VU** les articles 202, 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
- VU** l'avis de la commission des moyens de l'UPEC en date du 15 décembre 2021 portant sur l'objet de la présente délibération ;
- VU** les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et son annexe, annexés à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 17 décembre 2021 en formation plénière, à 30 membres présents ou représentés avec 27 votes « pour » et 3 « absentions »

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :





**APPROUVE** les autorisations budgétaires suivantes :

- 2 877 ETPT dont**
  - 2 585 ETPT sous plafond Etat  
Et
  - 292 ETPT financés hors SCSP
- 329 152 709€ autorisations d'engagement dont**
  - 212 253 210€ personnel
  - 58 901 882€ fonctionnement
  - 57 997 617€ investissement
- 301 502 005€ crédits de paiement dont**
  - 212 253 210 € personnel
  - 58 901 882€ fonctionnement
  - 30 346 913€ investissement
- 289 207 833€ prévisions de recettes**
- 12 294 172€ de solde budgétaire**

LE CONSEIL ACADEMIQUE RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE,  
EN SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2021

**ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** les prévisions comptables suivantes :

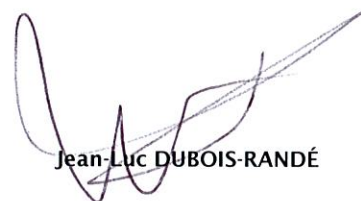
-  - 7 994 172€ de variation de trésorerie
-  - 1 694 567€ de résultat patrimonial
-  + 1 950 433€ de capacité d'autofinancement
-  - 4 300 000€ de variation de fonds de roulement

Fait à Créteil, le 17 décembre 2021,

**Le Vice-Président  
du Conseil d'administration**

  
**Amílcar BERNARDINO**

**Le Président de l'Université**

  
**Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ**

Créteil, le 17 décembre 2021

Conseil d'administration du 17 décembre 2021

---

**Note de l'ordonnateur sur le budget initial  
2022**

Le Budget Initial 2022 de l'UPEC traduit une dynamique, celle d'une université engagée au service de son territoire, socialement et scientifiquement responsable. La réussite à l'appel d'offres du PIA 4 « ExcellencES » illustre cette trajectoire, et met en lumière la qualité du projet déposé par l'UPEC.

Les grands équilibres budgétaires soulignent le volontarisme de l'université, et des choix forts, une gestion de la masse salariale très ambitieuse, remplacement de tous les postes vacants, création de postes BIATSS indépendamment de sources de financements fléchés, un effort continu en matière d'investissements immobiliers, avec le lancement de travaux portant sur les projets du CPER antérieur, rénovation de la faculté de santé, création du BRB dans le domaine de la recherche, rénovation lourde de la « dalle » sur le campus centre à Créteil, et sur les projets « énergétiques » financés via le plan de relance.

La variation des dépenses de fonctionnement repose essentiellement sur l'augmentation des dépenses liées aux contrats de recherche, ce qui témoigne là encore du dynamisme de l'UPEC dans le domaine de la recherche, et participe ainsi de sa visibilité nationale et internationale. L'UPEC poursuit son fort soutien aux laboratoires avec le maintien d'une enveloppe d'investissement de 1M€ au budget initial et la mise en place de graduate programmes qui permettra à terme d'atteindre l'objectif de doublement des bourses de thèses.

Les grands agrégats financiers de l'université, trésorerie, niveau du fonds de roulement net global, capacité d'autofinancement, solde budgétaire, répondent aux exigences d'une saine gestion, pour autant, il importe de relever la forte mobilisation du fonds de roulement pour des opérations pluriannuelles, une capacité d'autofinancement à développer impérativement pour permettre sur la durée, la reconstitution de marges de manœuvre en investissement. L'UPEC mène une politique budgétaire à la hauteur de ses enjeux et des défis qu'elle rencontre, ce qui impose une grande rigueur pour maîtriser les risques financiers afférents aux politiques menées.

L'année 2022 sera la première année de mise en œuvre du programme Erasme, doté à hauteur de plus de 21 M€ sur 10 ans, il conviendra d'asseoir sa gouvernance, de déterminer le phasage des projets décrits dans la réponse de l'université, et de mettre en œuvre de premiers éléments de ce programme, La gestion budgétaire et financière de ce programme fera l'objet de la plus grande attention, afin de répondre aux exigences de reporting et d'évaluation des financeurs, mais aussi d'optimiser la gestion des crédits, et cela au bénéfice des différents projets constitutifs du programme. L'ambition politique d'Erasme doit être couplée à une excellence en termes de gestion, qui engage l'ensemble des directions métiers concernés, et toutes les entités de l'université bénéficiant de crédits.

L'année 2022 sera aussi l'année du déploiement des premières actions et des recrutements du CMQ (Campus de Métiers et Qualifications) « Santé, Autonomie et bien vieillir » lauréat du PIA3 et la poursuite des actions menées par les équipes du NCU « Pulse ».

Le budget rectificatif 2022 devrait intégrer une nouvelle composante au sein de l'université, avec la création d'un IAE, et une composante en sciences économiques et de gestion qui aura évolué. Le projet de création d'un Institut d'Etudes Politiques, en lieu et place de l'actuelle Ecole Internationale d'Etudes Politiques se poursuivra, avec un objectif de création fixé pour la rentrée universitaire 2022 et une première rentrée en 2023. Notre établissement continue de se structurer à travers ses Excellences en Université engagée avec des réussites aux appels d'offres sur des projets ambitieux, tel qu'ERASME, CMQ, EUR et NCU et d'autres à venir.

En cohérence avec les orientations de l'Université, la situation financière de l'établissement traduite dans ce budget initial illustre une politique dynamique en matière d'emplois, remplacement des emplois vacants et création d'emplois dès lors que des financements spécifiques ou la capacité de l'établissement le permet. Il s'agit d'une politique volontariste, que de nombreux autres établissements universitaires sont dans l'incapacité de mener. C'est encore fois une politique maîtrisée, mais ambitieuse, d'optimisation des financements alloués à l'université et de ses ressources propres permettant d'accompagner ses projets.

Au vu de ces différents éléments, la traduction financière synthétique du budget initiale est la suivante :

**\* En analyse budgétaire :**

Solde budgétaire	- 12,3 M€
Prélèvement sur trésorerie	- 7,9 M€
Niveau de la trésorerie	+ 49,5 M€

**\* En analyse patrimoniale :**

Résultat prévisionnel	- 1,7 M€
Capacité d'autofinancement	+ 1,95 M€
Diminution du FDR	- 12,3 M€

Dans les pages qui suivent, les administrateurs trouveront, au titre de la note de présentation, une analyse plus détaillée des prévisions du budget initial 2022 sous le format GBCP (et non plus en droits constatés), et leur impact sur l'équilibre financier et la soutenabilité budgétaire de l'établissement.

Jean Luc Dubois Randé

Amilcar Bernardino

## Table des matières

### **1 – Etat et analyse des variations des recettes et dépenses du budget rectificatif 2021**

1.1 Evolutions des recettes budgétaires .....	7
1.2 Evolutions des dépenses budgétaires et du plafond d'emplois.....	8
1.2.1 Dépenses de masse salariale et plafond d'emplois .....	8
1.2.1.1 Eléments de variation de la masse salariale .....	8
1.2.1.2 Niveau du plafond d'emplois .....	9
1.2.2 Dépenses de fonctionnement .....	9
1.2.3 Dépenses d'investissement .....	9

### **2 – Impact des évolutions sur l'équilibre financier et la soutenabilité budgétaire**

2.1 Variations de l'équilibre financier .....	12
2.1.1 Solde budgétaire .....	12
2.1.2 Opérations non budgétaires .....	12
2.1.3 Variation de trésorerie.....	13
2.2 Analyse de la soutenabilité financière .....	14
2.1.1 Résultat.....	14
2.1.3 Les produits et les charges ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement .....	15
2.1.4 Fonds de roulement .....	16

## **1 – Etat et analyse des recettes et dépenses du budget initial 2022**

Ce budget initial se caractérise par une **prévision d'encaissement de recettes à 289M** et les inscriptions en **dépenses se portent à 329M€ en AE et à 301M€ en CP.**

### **1.1 Evolutions des recettes budgétaires**

Les prévisions de recettes s'établissent à 289,2M€, contre 278M€ au budget rectificatif (BR) 2021, soit une hausse de 4%.

Il convient de rappeler que les prévisions de recettes sont établies sur la base des recettes attendues et leur rythme de facturation et encaissement.

La **subvention pour charges de service public (209M€)** est en quasi reconduction par rapport au BR 2021 (+605k€ soit +0,3%).

Parmi les autres variations de prévisions de recettes, figurent également pour **80M€**, les **ressources propres** :

- Des financements publics sont prévus à hauteur de 22 M€, dont 7,6 M€ sur des opérations de recherche, 7 M€ sur des opérations d'investissement, et 3 M€ sur des contrats d'enseignement (le projet « PULSE » pour l'essentiel).

**Ces autres financements publics augmentent de près de 4,2M€ (pour la majorité sur les opérations d'investissement/travaux).**

- Des **autres financements de l'Etat** d'un montant de 18,5M€ correspondant essentiellement au financement octroyé par la BPI pour le projet EVIDENCE (9,1M€) et aux soldes des financements reçus pour les projets d'investissement dans le cadre du CPER 2015/2020 (8M€). Ces recettes sont **en hausse de 4,7M€** par rapport au BR 2021.

- Les autres **ressources propres** (37,3 M€), comprennent les ressources de la formation par apprentissage (17,2 M€), de la formation continue, des diplômes propres et de la VAE (7,7 M€), les droits d'inscription (7,3 M€), les contrats de recherche hors subventions publiques (1 M€), la taxe d'apprentissage (0,9 M€), ainsi que les autres recettes de prestations (3M€).

Ces prévisions de ressources **traduisent une augmentation de 1,6 M€** par rapport BR 2021, du fait de l'augmentation des recettes attendues au titre des formations par apprentissage.

Cette hausse de la prévision des recettes à l'encaissement, est plus faible que la **hausse des prévisions de décaissement**, ce qui explique le **solde budgétaire déficitaire**.

## 1.2 Evolutions des dépenses budgétaires et du plafond d'emplois

Il est rappelé que les autorisations d'engagement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'exercice (engagements juridiques fermes) et les crédits de paiement constituant la limite supérieure des dépenses pouvant être payées sur l'exercice (décaissements).

Les prévisions de dépenses s'établissent globalement en autorisations d'engagement à 329,1M€ (contre 290,2M€ au BR 2021) et à 301,5M€ de crédit de paiements (contre 283,4M€ au BR 2021), soit 13% de variation en AE (+38,9M€) et 7% en CP (+18M€).

### 1.2.1 Dépenses de masse salariale et plafond d'emplois

#### 1.2.1.1 Eléments de variation de la masse salariale

Les dépenses de personnel de l'établissement représentent 212,3 M€ d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement (64% des dépenses en AE et 70% en CP), contre 209,2M€ au BR 2021, **soit +1,4% de variation**.

Elles se répartissent entre :

- **188,1 M€ de dépenses de personnels titulaires et contractuels** de l'établissement dont le coût total employeur.

Cette enveloppe prévoit une **augmentation de +1,8 M€** des dépenses de ces emplois pérennes par rapport au budget rectificatif 2021 du fait de l'extension en année pleine des mesures intervenues en 2021 et de la campagne d'emplois.

- **7,8 M€ de dépenses financées sur contrats** (personnels contractuels sur contrats de recherche ou de formation) en **augmentation de +2,6M€** par rapport au BR 2021.

Il est rappelé que cette dernière est sans effet sur le résultat dans la mesure où les dépenses sont couvertes par les financements des contrats.

- **16,4 M€ de dépenses en heures complémentaires**, vacances d'enseignement et administratives, ainsi que les œuvres sociales.

Ces dépenses sont ventilées par composantes et directions centrales, elles présentent une baisse au regard du budget rectificatif 2021 (-1,4 M€).



### 1.2.1.2 Niveau du plafond d'emplois

Le plafond d'autorisations d'emplois soumis au vote du conseil d'administration lors de la présentation du budget correspond au nombre d'emplois qu'il est prévu de rémunérer sur l'exercice en équivalent temps plein travaillé - ETPT (effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents et leur période d'activité dans l'année).

Il est rappelé que les emplois sous plafond de l'État sont financés par la subvention pour charges de service public (plafond 1) et les emplois hors plafond d'État sur des ressources propres (plafond 2).

**Le plafond voté dans le cadre du budget rectificatif 2021 s'élève à 2771 postes équivalent temps plein travaillé, il a été augmenté à l'occasion de ce budget initial 2022.**

En raison de l'accroissement significatif des ETPT observé durant le premier semestre 2021, la DRH a été amenée à actualiser la prévision du plafond 2 des emplois de 106 ETPT.

Le plafond global des emplois se décompose de la manière suivante :

- 2 585 ETPT en plafond d'emplois ETAT
- et 292 ETPT en plafond d'emplois sur ressources propres.

### 1.2.2 Dépenses de fonctionnement

Les enveloppes de fonctionnement sont arrêtées à 58,9 M€ en AE et en CP, soit 18% des dépenses en AE et 19,5% en CP.

**La variation représente +5,8 M€** d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement **par rapport au budget rectificatif 2021**, et +17,9M€ au regard du compte financier 2020 (et de +12,7 M€ par rapport aux dépenses réalisées en 2019).

Pour les dépenses de fonctionnement et compte tenu de la saisonnalité constatée chaque année des opérations de dépenses, le montant des restes à payer au 31/12/2022 sera très sensiblement le même qu'au 31/12/2021. Il n'y a donc pas en prévision, d'écart significatif entre le montant prévisible des AE et celui des CP.

L'augmentation des prévisions de dépenses de fonctionnement concerne essentiellement les prévisions de **contrats de recherche (+4,5 M€)** corrélativement à l'augmentation de la prévision des recettes de recherche.

### 1.2.3 Dépenses d'investissement

Prévues pour 58 M€ en AE et 30 M€ en CP, soit 17,6% des dépenses du budget 2022 en AE et 10% en CP, les dépenses d'investissement en **AE augmentent très fortement** au regard du BR 2021 (+30M€). Les CP suivent la même évolution, à la hausse, mais plus faiblement (+9M€).

Ce poste traduit :

- la prévision des acquisitions de matériels ou de logiciels pour un montant de 2 M€ en CP (pour l'essentiel, il s'agit d'investissements pour la formation et pour des équipements culturels et sportifs destinés aux étudiants).
- des dépenses de travaux de maintenance et de restructuration à hauteur de 53M€ en AE et 25M€ en CP (dont les opérations pluriannuelles sont détaillées en annexe).

L'essentiel de cette augmentation trouve son origine, au sein des projets pilotés par la direction du patrimoine, avec le lancement d'opérations financées dans le cadre du dernier CPER 2015/2020 et du plan de relance, ainsi que des opérations de GER (hygiène et sécurité, améliorations fonctionnelles).

Les principaux impacts de ce budget dans le cadre des projets immobiliers concernent :

Dépenses en K€ - Variation BI 2022 / BR 2021			
Projets immobiliers - Variations en (k€)	AE	CP	Commentaires
Médecine -IMRB Aménagement du 5ème étage	- 96	- 158	Projet achevé en 2021 CPER 2015 - 2020
Restructuration de l'étanchéité de la dalle	9 767	3 202	AE: majorité des marchés de travaux de restructuration de la dalle seront notifiés courant 2022 CP : début des décaissements en 2022
Médecine - restructuration	19 892	1 850	CPER 2015 - 2020 AE: majorité des marchés de travaux de restructuration faculté de santé seront notifiés courant 2022 CP : début des décaissements en 2022
1er équipement de la MSE	- -	154	Projet achevé en 2021 CPER 2015 - 2020
Maison des étudiants à Sénart	-	-	CPER 2015 - 2020
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale	15 142	4 637	CPER 2015 - 2020 AE: majorité des marchés de travaux de construction du BRB seront notifiés début 2022 CP : début des décaissements en 2022
Réaménagement du bâtiment I	- 150	- 272	AE: Majorité des marchés notifiés avant 2022 CP : décaissements lissés
Transformation pédagogique : création de 8 salles de cours	- 87	- 209	Fin de projet en 2022
Réorganisation des locaux du Bât P	- 783	236	AE: Majorité des marchés notifiés en 2020 et 2021 CP : décaissements lissés
Rénovation du Bât L et installation de salles de TP	- 13	- 413	AE: Notification des marchés se poursuit CP : décaissements lissés Plan de relance et CD 77
Rénovation de la caserne Damesne	- 4 317	1 185	AE: Totalité des marchés notifiés avant 31/12/2021 CP : début des décaissements fin 2021
Achat Bâtiment A2 Zac Chérioux	1 256	1 256	AE = CP : achat du bâti finalisé en 2022
Etudes Programmation Trapèze	- 60	- 30	AE: Totalité des marchés notifiés en 2021 CP : décaissements lissés Plan de relance
Démolition et rénovation énergétique Pavillon Clocher Campus Chérioux Vitry s/Seine	- 1 905	743	AE: Totalité des marchés notifiés avant 31/12/2021 CP : début des décaissements fin 2021, majorité à partir de 2022 Plan de relance
Rénovation énergétique clos et couvert Maison des étudiants Campus Centre	- 864	406	AE: Totalité des marchés notifiés avant 31/12/2021 CP : début des décaissements fin 2021, majorité à partir de 2022 Plan de relance
Rénovation énergétique clos et couvert Amphithéâtres Campus Centre	- 1 076	573	AE: Totalité des marchés notifiés avant 31/12/2021 CP : début des décaissements fin 2021, majorité à partir de 2022 Plan de relance
Rénovation énergétique clos et couvert BU Campus Centre	- 2 112	1 108	AE: Totalité des marchés notifiés avant 31/12/2021 CP : début des décaissements fin 2021, majorité à partir de 2022
Autres projets	- 84	- 278	
<b>TOTAL</b>	<b>34 509</b>	<b>13 683</b>	

Le suivi de l'exécution des projets, initié récemment via des réunions périodiques avec la direction du patrimoine et du développement durable, le DGS, la vice-présidence CA, permet d'établir un état d'avancement précis.

## **2 – Impact des évolutions sur l'équilibre financier et la soutenabilité budgétaire**

### **2.1 Variations de l'équilibre financier**

#### **2.1.1 Solde budgétaire**

Le **solde budgétaire** prévisionnel de l'exercice, qui représente la différence entre les recettes budgétaires qui seront encaissées (289,2,1M€) et les dépenses budgétaires à payer (301,5M€) s'établit à **-12,3 M€ (contre -5, 3M€ en BR 2021)**.

Le niveau du solde budgétaire correspond au montant des investissements financés sur fonds de roulement.

Il illustre le décalage qui peut intervenir dans la couverture des dépenses réalisées sur l'exercice par les recettes encaissées et rapprochées sur le même exercice sur les projets pluriannuels.

Il conviendra cependant en réalisation, dès 2022, d'améliorer la gestion des flux de recettes, notamment en accélérant l'émission des titres de recettes et en identifiant plus rapidement les sommes encaissées correspondant aux titres émis.

Le solde budgétaire est un indicateur GBCP présenté dans l'annexe 2, tableau des autorisations budgétaires, qui présente également les prévisions de recettes encaissables de l'exercice et les crédits de paiement de l'exercice.

#### **2.1.2 Opérations non budgétaires**

Le solde budgétaire identifié au tableau 2 (-12,3 M€) doit être complété des opérations non budgétaires qui génèrent des encaissements et des décaissements, répertoriées dans le tableau des opérations pour comptes de tiers (page 7).

Sont concernés :

- les opérations concernant les dispositifs d'intervention gérés par l'établissement sur financement de l'Etat pour lesquels l'établissement applique sans marge de manœuvre les décisions prises par un donneur d'ordre. C'est le cas des **bourses de mobilité versées par le ministère (0,37M€)**.
- les opérations relatives à la **TVA collectée et déductible** ainsi que le remboursement du crédit de TVA correspondant (**2M€ de décaissements et 1,5 M€ d'encaissements**).
- **l'aide au permis de conduire versée aux apprentis** (encaissement de 15k€)
- les opérations de **coordination de contrats européens** (décaissement à hauteur de 0,37k€).

**La variation de trésorerie pour l'ensemble de ces opérations** est prévue à hauteur de **-0,5 M€** pour 2022.

Les opérations pour compte de tiers ajoutées au solde budgétaire ont permis de calculer l'écart entre le financement et le besoin de financement.

### 2.1.3 Variation de trésorerie

Il s'agit des liquidités dont l'UPEC dispose.

**La programmation budgétaire et les flux de trésorerie conduisent à une réduction de la trésorerie de -8 M€** par rapport au BR 2021. Cette variation de trésorerie apparaît dans le tableau d'équilibre financier et celui de la situation patrimoniale.

**Le niveau de la trésorerie de l'établissement s'établit ainsi à 49,5M€ (65,8 jours de fonctionnement).**

Ce montant est calculé sur la base du niveau de trésorerie prévisionnel du BR 2021, soit 57,5M€.

Le plan de trésorerie, établi pour l'intégralité de l'exercice (page 9), permet d'évaluer le montant mensuel des encaissements et décaissements et le solde prévisionnel de trésorerie en fin d'exercice.

Il distingue les opérations budgétaires des opérations de trésorerie pures (opérations sur compte de tiers...) et permet de matérialiser les pics potentiels d'excédent ou de besoin de trésorerie au cours de l'exercice.

## 2.2 Analyse de la soutenabilité financière

En M€				
	Budget	BI 2021	BR 2021	BI 2022
(1)	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>264,0</b>	<b>276,6</b>	<b>287,3</b>
	Subvention de l'état	206,1	209,8	219,5
	CVEC	2,0	2,0	2,0
	Autres subventions	10,5	15,3	14,2
	Autres produits	45,4	49,5	51,5
(2)	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>267,0</b>	<b>280,1</b>	<b>289,0</b>
	Personnel	204,6	209,2	212,3
	Fonctionnement	62,5	70,9	76,7
(3)=(1)-(2)	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-3,0</b>	<b>-3,5</b>	<b>-1,7</b>
	+ dotations aux amortissements, provisions	17,4	17,7	17,8
	- reprises sur amortissements, provisions	13,9	14,2	14,2
	+ valeur nette comptable des actifs cédés			
	- produits de cession des actifs cédés			
	- subventions d'investissement reprises			
(4)	<b>=CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>0,5</b>	<b>0,1</b>	<b>1,95</b>
(5)	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14,1	21,0	30,3
(6)	RECETTES D'INVESTISSEMENT	6,5	15,6	18,1
(7)=(5)-(6)	<b>BESOIN DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>7,6</b>	<b>5,4</b>	<b>12,3</b>
(8) = (4)-(7)	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	-7,1	-5,3	-12,3

### 2.1.1 Résultat

Le résultat net comptable correspond à l'excédent ou au déficit de la période, mesuré par la différence, entre les produits et les charges (au sens comptable) de l'exercice. Il mesure les ressources nettes restant à l'établissement à l'issue de l'exercice.

Seuls, les produits (recettes de fonctionnement) et les charges (de fonctionnement et de masse salariale) entrent dans le calcul du résultat prévisionnel.

Ainsi, les dépenses sans impact sur la trésorerie sont prises en compte : amortissements, provisions, dépenses réalisées en attente de factures.

En recettes, ce sont les éléments non encaissables qui sont intégrés : recettes d'amortissement, reprises sur provision, recettes en attente d'encaissement.

Le compte de résultat aurait donc dû être équilibré (solde nul entre les prévisions de recettes et dépenses de fonctionnement). Toutefois, **une subvention d'un montant de 3,5 M€ avait été octroyée en octobre 2020 pour la recherche portant sur les vaccins** contre la Covid (versée dans le cadre de la subvention pour charges de service public). Un prélèvement sur fonds de roulement de 3,47M€ avait été demandé lors du BR 2021, en considérant qu'une consommation aurait eu lieu dans son intégralité en 2021.

Cependant, sur ces crédits, un solde de 0,76M€ sera reporté sur l'exercice 2022.

A ce montant s'ajoute :

- 0,46M€ de reports de crédits qui relèvent des financements LPR versés en 2021
- 0,47M€ de subventions perçues au titre du dialogue stratégique de gestion pour financer plusieurs projets (« booster l'esprit entreprendre », « pilotage de la relation partenariale » et « INNOWALO »)

Au total, cela porte à 1,69M€ le prélèvement sur fond de roulement demandé au titre de ce budget initial 2022.

La programmation de ce solde génère dans les écritures, un déficit du compte de résultat, pour le même montant. Ce **déficit est donc à relativiser, car purement technique.**

**Le résultat prévisionnel de ce budget initial s'élève ainsi, à - 1,69 M€ (contre - 3,5 M€ au BR 2021).**

Tous ces indicateurs sont présentés dans l'annexe 6 : tableau de situation patrimoniale.

### **2.1.3 Les produits et les charges ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement**

La prévision de produits ne donnant pas lieu à encaissement est essentiellement constituée des produits issus de la neutralisation des dépenses d'amortissement, lorsqu'il n'appartient pas à l'université d'assumer le renouvellement de la charge d'amortissement. Dans ce cas, si l'amortissement est effectivement traduit dans les comptes de charges de l'université, celui-ci est neutralisé en parallèle par cette ressource interne.

La prévision de charges ne donnant pas lieu à décaissement est surtout constituée pour l'UPEC, des dotations d'amortissement (des biens immobiliers et mobiliers), des provisions pour risques et charges (contentieux...), ainsi que des charges à payer (fonctionnement et masse salariale) rattachables à l'exercice comptable.

Les produits calculés sont prévus pour un montant de 14,2M€, les charges calculées sont prévues pour un montant de 17,8M€.

### 2.1.3 CAF

La capacité d'autofinancement correspond à la part des ressources de fonctionnement qui n'est pas utilisée pour le financement des charges courantes et peut donc être consacrée au financement des investissements. C'est par le jeu des amortissements et des provisions (ainsi que de leur neutralisation et reprise), que l'université parvient à générer dans ses prévisions, une capacité d'autofinancement. La CAF du budget initial 2022 (**prévue à 1,95M€**) est impactée par le report des dépenses de fonctionnement financées par la subvention pour le vaccin contre la Covid et aux autres reports listés supra (paragraphe 2.1.2).

Cet excédent de ressources internes constitue en principe une ressource mobilisable pour les opérations d'investissement.

La **CAF** couvre partiellement notre prévision d'effort d'investissement pour 2022, hors financement externe d'opération.

### 2.1.4 Fonds de roulement

En comptabilité budgétaire, il correspond à la somme des excédents que l'établissement a dégagés au cours du temps.

Le niveau prévisionnel du **fonds de roulement net global** est porté à 15,2M€ (arrêté à 32,9M€ en CF 2020 et à 27,6M€ au BR 2021), soit **20,3 jours de fonctionnement**.

L'équilibre financier est ainsi respecté.

L'établissement a toutefois analysé le fonds de roulement disponible au 31/12/2020 (Selon la méthode communiquée par la DGESIP). Le fonds de roulement net global est fortement mobilisé par les opérations pluriannuelles. Le fonds de roulement disponible s'élève à seulement 2,1 M€ représentant 3 jours de fonctionnement.

La différence entre le niveau prévisionnel de la trésorerie et celui du fonds de roulement entraîne un **besoin en fonds de roulement (BFR) de - 34,2M€**. Le besoin en fonds de roulement correspond à la somme que l'établissement doit financer pour couvrir le besoin résultant des décalages de trésorerie entre les entrées et les sorties.



La prévision de cet indicateur étant négative, cela démontre la situation saine de l'établissement dans la mesure où sa **trésorerie couvre largement ses besoins**.

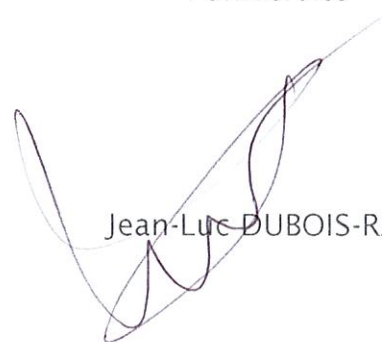
Les états au format GBCP figurant en annexe de ce rapport sont les suivants :

- **États soumis au vote :**
  - Tableau des autorisations d'emplois (tableau 1)
  - Tableau des autorisations budgétaires en exécution (tableau 2)
  - Tableau d'équilibre financier en exécution (tableau 4)
  - Tableau de situation patrimoniale (tableau 6)
- **États transmis pour information :**
  - Tableau des dépenses par destination (tableau 3)
  - Tableau des opérations pour compte de tiers (tableau 5)
  - Plan de trésorerie (tableau 7)
  - Tableau des opérations sur recettes fléchées (tableau 8)
  - Tableau de synthèse budgétaire et comptable (tableau 10)

Le Vice-Président du Conseil  
d'administration

  
Amilcar BERNARDINO

Le Président de  
l'Université

  
Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ